

La validation des compétences en stage en 10 étapes

Guide de poche (07 12 2014)

1. Chaque stage détermine un référent pédagogique qui sera le correspondant de la scolarité. Le référent pédagogique:

1. Organise et planifie les examens cliniques notés de validation des compétences
2. S'assure de la validation qualitative des compétences au fil du stage. Cette validation peut être répétée au cours du stage.
3. Recueille les carnets des étudiants à la fin du stage, et les transmet à la scolarité.
4. Recueille les notes des étudiants (examen noté en fin de stage), organise une réunion interne de validation (afin que les différents évaluateurs homogénéisent leur manière de noter)
5. Transmets les notes à la scolarité : aucune note n'est transmise directement à l'étudiant.

2. La validation notée des compétences est différente de la validation du stage (cf point 9.)

3. L'ensemble des compétences du carnet seront évaluées au cours du stage, de manière qualitative (a fait, a vu faire, non fait, non applicable), par le(s) superviseur(s) direct(s) (internes, CCAs, PHs, U).

1. L'étudiant a avec lui sa feuille de carnet de stage, et sollicitera (sera sollicité) pour valider l'ensemble des compétences du stage, au fil de l'eau (présentation de dossier en visite, examen d'un patient particulier, etc...).
2. Le caractère « proactif » de l'étudiant, son aptitude à solliciter, est une des compétences évaluées (la n°8).
3. Placer chaque étudiant sous supervision nominale (exemple : l'interne de l'unité). Evaluation formative, qui peut être répétée au cours du stage. PAS DE NOTE A CETTE ETAPE
4. Selon les stages, certaines compétences génériques peuvent être considérées comme non applicable (et donc ne donner lieu à aucune évaluation).

4. Etablir, pour tous les étudiants, dès le début du stage, une date pour une évaluation notée (date /horaire /évaluateur) logiquement en fin de stage (dans les 2-3 dernières semaines), comme cela était fait pour les mini-cliniques, en réservant 30 minutes environ par étudiant.

1. Les évaluateurs peuvent être les CCAs, PHs, et enseignants titulaires.
2. Au cours de cet examen, l'étudiant aura une évaluation notée. Il n'est pas possible, en 30 minutes, d'évaluer l'ensemble des compétences déterminées dans chaque stage. Il faut sélectionner 5-6 compétences, à la fois génériques et spécifiques, qui seront évaluées et notées durant cet examen; idéalement à l'aide des checklists de compétences génériques et spécifiques.
3. Il s'agit d'une évaluation de la performance et de la compétence en situation d'examen

5. Barème proposé :

1. Ne pas hésiter à être sélectif (principe de compensation). La distribution des notes de compétences en stage doit être superposable à la distribution des notes d'écrits.
2. Le fait d'avoir fait une compétence (exemple ausculter un cœur, voir un tympan, palper un foie) ne vaut pas « 1 point ». Il faut noter la qualité. Pour les compétences génériques, aider vous de la checklist diffusée. Pour les compétences spécifiques, faites votre checkliste.
 - Note de compétences > 18 compétences exceptionnelles
 - Note entre 16 et 18 compétences excellentes
 - Note entre 14 et 16 compétences très bonnes
 - Note entre 12 et 14 compétences bonnes
 - Note entre 10 et 12 compétences moyennes
 - Note entre 5 et 10 compétences insuffisantes
 - Note < 5 étudiant en difficulté

6. La note de l'étudiant ne lui est pas transmise directement. Elle est transmise à la scolarité par le responsable pédagogique du stage, qui homogénéise les notes des différents évaluateurs du stage.

7. Pour permettre une évaluation homogène, nous proposons une appréciation par check-list des compétences génériques (une grille de points pour les étudiants en 3^{ème} année; une grille de points pour les étudiants en 4^{ème}, 5^{ème} année). Checklist jointe.

8. Nous recommandons la mise au point, dans chaque stage, d'une check-list par points des compétences spécifiques.

9. Le fait d'être présent en stage, et d'accomplir ses tâches habituelles amène à la validation du stage

1. Mais en aucune façon à assurer la moyenne, ou une note supérieure à la moyenne lors de la validation des compétences
2. Si le stage est non validé, l'étudiant redouble; c'est le cas par exemple si absences multiples injustifiées, ou comportement anormal en stage.

10. Ce barème de notation a été exposé aux étudiants lors des réunions de rentrée